



XXVIIIème Réunion des ministres des Affaires Étrangères du Mécanisme permanent de consultation et de concertation politique, Groupe de Río.

DÉCLARATION SUR LA “QUESTION DES ÎLES MALOUINES”

Les ministres des affaires étrangères du Groupe de Río réaffirment leur soutien des droits légitimes de la République argentine dans le cadre du conflit de souveraineté avec le Royaume-Uni de Grande Bretagne et de l'Irlande du Nord au sujet de la 'Question des îles Malouines'.

Ils rappellent l'intérêt régional pour que les gouvernements de l'Argentine, du Royaume-Uni de Grande Bretagne et de l'Irlande du Nord reprennent les négociations afin de parvenir, le plus rapidement possible, à une solution juste, pacifique et définitive au conflit de souveraineté sur les îles Malouines, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et sur les espaces maritimes qui les entourent, conformément aux résolutions et aux déclarations pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États Américains.

Concernant le Traité de Lisbonne qui modifie le Traité de l'Union Européenne et le Traité constitutif de la Communauté européenne, ils indiquent que l'inclusion des îles Malouines, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud dans le régime d'“Association des pays et territoires d'outremer” est incompatible avec les droits légitimes de la République d'Argentine et avec l'existence d'un conflit de souveraineté sur ces archipels.

Montego Bay, 5 novembre 2009.